



REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
ALLIANCE DES FORCES DEMOCRATIQUES DU CONGO
« AFDC »

Parti Politique enregistré par l'Arrêté Ministériel n°151/2010 du 03 Novembre 2010
Website : www.afdcrcd.cd

**DECISION N°0 16/AFDC/DN/AM-PN/MBL/NSE/2026 PORTANT NOMINATION DES
SECRETAIRES NATIONAUX ET SECRETAIRES NATIONAUX ADJOINTS DE
L'ALLIANCE DES FORCES DEMOCRATIQUES DU CONGO (AFDC)**

Le Président National ;

Vu la Constitution de la République Démocratique du Congo telle que modifiée par la Loi n°11/002 du 20 Janvier 2011 portant révision de la Constitution de la République Démocratique du Congo du 18 Février 2006, spécialement en son article 6 ;

Vu la Loi n°04/002 du 15 Mars 2004 portant organisation et fonctionnement des Partis Politiques ;

Vu l'Arrêté Ministériel n°151/2010 du 03 Novembre 2010 portant enregistrement du Parti Politique dénommé « **Alliance Des Forces Démocratiques Du Congo** », AFDC en sigle ;

Vu les Statuts de l'Alliance des Forces Démocratiques du Congo, tels que modifiés à ce jour, spécialement en ses articles 35, 36, 46 et 47 ;

Vu le Règlement Intérieur de l'Alliance des Forces Démocratiques du Congo, AFDC en sigle, spécialement en son article 56 ;

Vu la Résolution n°003/BUR/C.O/AFDC/2026/BSG/NSE/III/2026 du Quatrième Congrès Ordinaire du 15 mars 2026, portant élection de l'Honorable Professeur BAHATI LUKWEBO Modeste en qualité de Président National de l'Alliance des Forces Démocratiques du Congo, AFDC en sigle, pour un mandat de cinq ans, ainsi que de continuer le processus de restructuration et de réorganisation du Parti politique AFDC ;

Vu la Résolution n°004/BUR/C.O/AFDC/2026/BSG/NSE/III/2026 du Quatrième Congrès Ordinaire du 15 mars 2026, portant approbation des options levées notamment celle donnant mandat au Président National élu de procéder à la création des nouvelles structures au sein de l'Alliance des Forces Démocratiques du Congo, AFDC en sigle ;

Revues les Décisions portant nomination des Secrétaires Nationaux et Secrétaires Nationaux Adjointes de l'Alliance des Forces Démocratiques du Congo (AFDC) ;

Considérant les vacances constatées dans différents postes de responsabilité au sein de l'AFDC, suite aux décès, cas d'exclusion et aux mouvements des membres de l'AFDC dans différents échelons de responsabilité ;

Le Directoire National entendu ;

4

Vu la nécessité et l'urgence ;

DECIDE:

Article 1 : Sont nommés **Secrétaires Nationaux et Secrétaires Nationaux Adjointes** de l'Alliance des Forces Démocratiques du Congo (AFDC), les Camarades dont les noms ci-après :

I. SECRETAIRES NATIONAUX

1. Mr. BAKAJIKA TSHIPAMBA Sylvain	Secrétaire National chargé de la Promotion du Dialogue et de la Communication intercommunautaire
2. Mr. NTAMBAKA NSARHAZA Pascal	Secrétaire National chargé de la Modernisation des Services Publics
3. Hon. KUYINDAMA KANDEDE Job	Secrétaire National chargé de l'Aménagement du Territoire et Modernisation des Villes
4. Mr. LUHUNGU OMBAMichel	Secrétaire National chargé des Réformes du Système Educatif
5. Mr. DIYOMBO BODHY Didier	Secrétaire National chargé des Activités Socio-culturelles
6. Mr. KALEGAMIRE BAZAMUKA Amos	Secrétaire National chargé de la Décentralisation et le Développement Local
7. Prof. KILENGE TOKO Marc	Secrétaire National chargé des Politiques Publiques
8. Mr. MUNGANGA NKOMBOLO Christophe	Secrétaire National chargé des Etudes et Sondages

II. SECRETAIRES NATIONAUX ADJOINTS

1. Mr. MUTELA MUKENDI Pierrot	Secrétaire National Adjoint chargé de l'Urbanisme et Habitat
2. Mme DIMPUKU TALANITU Naomie	Secrétaire Nationale Adjointe chargée des Relations avec les Organisations Non-Gouvernementales
3. Mr. DIMANCHE MACUMU Kévin	Secrétaire National Adjoint chargé de la Modernisation des Services Publics

Article 2 : Le Secrétaire Général est chargé de l'exécution de la présente décision qui entre en vigueur à la date de sa signature.

Article 3 : Sont abrogées toutes les dispositions antérieures et contraires à la présente décision.

Fait à Kinshasa le 23 avril 2026

Honorable Professeur Modeste BAHATI LUKWEBO

Initiateur, Président National statutaire et Autorité Morale

